

A S^t Just le 5 janvier 2022.

Travail du samedi 8 janvier 2022 : Attention, ce n'est pas des heures supplémentaires !



La direction a demandé de travailler le samedi 8 janvier 2022 de 5h00 à 12h00 sur les machines suivantes : DOMINO 1, TANABE, MASTERFOLD. Pour rappel, la direction a fait reprendre le travail le lundi à 13h00 pour les salarié.es posté.es, il a donc fallu prendre une journée pour les salarié.es du matin le lundi 3 janvier 2022, or, la plupart ont pris soit une **RTT** soit un **XRCN** (repos compensateur de nuit).

Celles et ceux qui travailleront le samedi matin seront rémunéré.es en HEURES NORMALES !

La **CGT DS Smith S^t Just** vous invite donc à faire bien attention si vous êtes volontaires pour travailler ce samedi matin, car vous risquez d'avoir des surprises sur la fiche de paie de janvier.

Les heures supplémentaires sont-elles obligatoires ?

- ⇒ Oui, la décision de demander au salarié d'effectuer des heures supplémentaires est une prérogative de l'employeur dans le cadre de ce qu'on appelle son pouvoir de direction, c'est-à-dire de son pouvoir d'organiser comme il l'entend l'activité de son entreprise.
- ⇒ Non, si l'employeur ne respecte pas la réglementation, Le salarié a le droit de refuser d'effectuer des heures supplémentaires lorsque l'employeur ne respecte pas la réglementation. Il en va ainsi par exemple lorsque l'employeur ne paye pas ces heures ou ne respecte pas la contrepartie obligatoire en repos.

La CGT DS Smith S^t Just.